

ANALYSE DU PROGRAMME DU FDF ET LIENS AVEC LE MEMORANDUM D'EDUCATION RELATIVE A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE (ERE DD) DU RESEAU IDEE

BRUXELLES

II. Les Bruxellois et leur cadre de vie : pour un développement Durable Aménager Durablement le territoire de la Région bruxelloise.

Mobilité

Environnement

- . Rendre Bruxelles plus propre
Sensibiliser les citoyens à la propreté.
Développer des programmes de sensibilisation avec les écoles de tous les réseaux.

- . Rendre Bruxelles plus verte
Imposer aux communes l'application du principe régional du maillage vert : cela concerne bien sûr les plantations en voirie, mais aussi l'encouragement et la valorisation des interventions privées ...

- . Améliorer la qualité de l'eau

- . Garantir l'amélioration de la qualité de l'air

- . Maîtriser les dépenses énergétiques
En termes de performances énergétiques, nous voulons agir prioritairement (isolation, cogénération, etc.) sur les grands ensembles de bâtiments publics (écoles, hôpitaux, logements sociaux...).
- > *Liens avec la proposition 3 du Mémoire du Réseau IDée : Renforcer la **gestion environnementale des lieux éducatifs** (enseignement, formation, culture) en poursuivant et en développant des programmes de soutien (notamment Plage et Ureba), en y associant des démarches participatives, et en s'appuyant sur l'accompagnement pédagogique des acteurs d'ErE.*
- > *Lire en annexe les mesures concrètes préconisées pour cette proposition.*

Les acteurs de l'ErE DD contribuent en permanence à des actions de sensibilisation, de formation et de mobilisation autour de ces différentes problématiques environnementales (déchets et propreté, nature et biodiversité, cadre de vie, eau, air, énergie...), ainsi que de mobilité, que ce soit dans les écoles et auprès des citoyens, jeunes et adultes de toutes origines.

Car pour avancer face aux défis environnementaux et de développement durable, à côté des investissements technologiques, juridiques et économiques, il s'agit de faire évoluer les attitudes et les comportements, de favoriser l'adhésion et la participation, et de développer de nouvelles compétences. Les acteurs de l'ErE DD s'inscrivent clairement dans ces objectifs éducatifs et souhaitent contribuer à des stratégies ambitieuses.

> Les propositions 10, 11, 12 et 13 du Mémoire visent notamment à renforcer les actions de sensibilisation et de mobilisation sur le terrain par une coordination des politiques.

10. Soutenir et renforcer les cellules existantes chargées de l'ErE dans les administrations, et en développer au sein des autres administrations concernées par l'ErE.

11 Concevoir et évaluer une stratégie d'ErE concertée avec le monde associatif pour chaque compétence régionale et communautaire.

12 Coordonner les politiques régionales et communautaires par des dispositifs de collaboration entre les cabinets et les administrations et avec le monde associatif..

13 En matière d'enseignement, poursuivre et renforcer l'Accord de coopération d'ErE-DD à l'école (www.coopere.be) et le Groupe de travail transversal des **Assises de l'ErE-DD à l'école** (www.assises-ere.be).

III. Les Bruxellois, des citoyens actifs

Enseignement

Investir dans l'éducation, la formation et la qualification est la clé de relance de notre économie.

L'ErE DD offre de nombreuses opportunités pour travailler sur des situations concrètes, elle permet de donner sens aux apprentissages, de motiver les élèves et les enseignants, et de former les jeunes à une citoyenneté responsable.

Elle est bien présente dans les écoles, sous forme de projets et notamment au sein des projets d'établissement. En témoigne le Rapport de l'Inspection relatif à l'Audit en ErE DD 2013/2014 intégré au rapport du Service général de l'Inspection (mesure 1 de la proposition 1 du Mémoire ErE DD).

> Les propositions 1 et 2 du Mémoire du réseau IDée visent l'ErE DD dans l'enseignement obligatoire et la formation des enseignants. Les mesures concrètes préconisées pour ces deux propositions sont jointes en annexe.

1. Définir des objectifs clairs, ambitieux et mesurables et réaliser des évaluations externes pour renforcer les apprentissages fondamentaux

*> Lien avec la proposition 1 (mesure 7) du Mémoire du Réseau IDée qui vise à mener un **débat en profondeur** avec toutes les parties concernées.*

4. Mieux préparer à une profession en réformant les secondaires techniques et « qualifiantes » ; L'enseignement technique doit être revalorisé depuis de nombreuses années...

Dans l'enseignement technique et professionnel, bon nombre de CTA (centres de technologies avancés) sont sous-utilisés en raison de l'absence de formation des enseignants ...

> L'ErE DD et les métiers verts sont autant d'opportunités pour valoriser le qualifiant et conforter les CTA.

Les enseignants

* Réformer la formation initiale et la formation au long de la vie

> Liens avec la Proposition 2 du Mémoire du RIDée visant à pouvoir être associé à la réflexion sur la refonte de la formation initiale sur les questions d'éducation à la citoyenneté, à l'environnement et au développement durable.

Enseignement supérieur

> Lien avec la proposition 6 qui vise à faire l'état des lieux et inscrire, lorsque ce n'est pas fait, la gestion et l'approche systémique de l'environnement et du Développement Durable au

cœur de toutes les formations, supérieures, professionnelles et de réinsertion socio-professionnelle.

Emploi

Plusieurs propositions du Mémoire de l'ErE DD visent la question de l'emploi et du financement des associations d'ErE DD :

15. Appliquer et poursuivre l'application des dispositifs de reconnaissance et de subvention du « Décret relatif à la reconnaissance et au subventionnement structurel des associations environnementales » en Wallonie et de « l'Ordonnance visant le financement des associations » en Région de Bruxelles-Capitale. Préciser les modalités de reconnaissance et d'évaluation du décret wallon en **concertation avec les associations**. Dans ces deux dispositifs légaux, veiller à donner accès à la reconnaissance et aux subsides à **toute association dont le siège social est établi en Fédération Wallonie-Bruxelles** et qui exerce ses activités dans la Région concernée, et adapter l'Ordonnance bruxelloise en ce sens.

Sont joints en annexe, les constats et mesures détaillées pour cette proposition.

16. Préciser les modalités de reconnaissance et d'évaluation du décret wallon en concertation avec les associations.

17. Ajuster les montants des subsides alloués aux associations d'ErE en adéquation avec l'augmentation des coûts salariaux liés au respect des obligations légales que sont l'indexation des salaires, les barèmes et l'ancienneté, ainsi qu'avec l'augmentation du coût de la vie (index santé).

18. Accélérer les délais et simplifier les procédures d'octroi et de liquidation des subsides de manière à diminuer le recours aux crédits bancaires.

19. Développer l'emploi dans le secteur de l'ErE, pour donner accès à des emplois motivants et valorisants, notamment auprès des jeunes : par l'augmentation des budgets alloués aux associations ; en incluant cette mesure dans les Programmes et Plans Stratégiques d'Environnement, de Développement Durable, de Citoyenneté... (Plan Marshall, Alliance Emploi-Environnement, etc.) ; par des dispositifs d'activation de l'emploi (ACS, APE, Maribel, ...).

20. Faciliter l'accès aux détachements et aux congés pédagogiques d'enseignants auprès des organisations d'Education relative à l'Environnement pour la conception et l'évaluation d'outils, d'activités et de formations en ErE destinés à l'école.

Recherche scientifique

Les propositions 7 et 8 du Mémoire de l'ErE DD rencontrent des objectifs de ce chapitre :

7. Soutenir la formation et la recherche en ErE, en intégrant la recherche en ErE dans la Stratégie de Recherche du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en mettant en place une chaire interuniversitaire en ErE, et en finançant des recherches-actions menées par les acteurs de l'ErE.

8. Inspirer et s'inspirer des pratiques et politiques d'ErE-DD au niveau international en favorisant les échanges de pratiques et de réflexions, institutionnels et de terrain, au niveau fédéral, européen et international.

IV Aux petits soins pour les Bruxelles

La lutte contre la pauvreté

La proposition 5 du Mémoire vise à contribuer à l'inclusion sociale par des alliances entre le secteur de l'action sociale et de l'ErE :

5. Encourager les partenariats entre les acteurs de l'ErE et l'ensemble des acteurs éducatifs, formels (écoles) et non formels (secteur socio-culturel), notamment par des dispositifs de financement appropriés.

Voir les mesures concrètes liées à cette proposition jointes en annexe.

*Soulignons encore notre proposition 9 qui vise à désigner **une personne de référence en matière d'ErE dans chaque cabinet ministériel** gérant des politiques et octroyant des subsides se rapportant à l'Education relative à l'Environnement.*

Contact : Joëlle van den Berg, secrétaire générale du Réseau IDée – joelle.vandenberg@reseau-idee.be - 02 286 95 74

Lien vers le Mémoire : <http://www.reseau-idee.be/memorandum2014/>